

VOTRE GESTE DE TRI SIMPLIFIÉ

Tous les emballages se trient dans le bac jaune

Tri des emballages : votre geste quotidien se simplifie !

À partir du 3 octobre, il sera possible de déposer tous les emballages dans votre bac jaune.

S'engager pour plus de recyclage

Depuis des années, le SIETOM s'est engagé pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume des ordures ménagères. L'adhésion des habitants a offert de bons résultats mais il était crucial d'aller encore plus loin et de s'aligner sur les objectifs nationaux.

La simplification des consignes permettra de trier davantage et d'augmenter les performances de recyclage sur le territoire.

Dès le 3 octobre, il sera possible de déposer dans le bac jaune :

- ✓ Bouteilles et flaconnages **mais aussi barquettes et pots, sachets et films en plastique, barquettes en polystyrène**



Bouteilles, flaconnages, barquettes, pots, films et sachets en plastique, barquettes en polystyrène

- ✓ Aérosols, pots, barquettes, boîtes **ainsi que les petits emballages en métal**



Aérosols, boîtes, barquettes et petits emballages en métal

- ✓ Cartons, cartonnets, briques alimentaires



Cartons, cartonnets et briques alimentaires

Plus de simplicité dans les règles de tri engendre moins d'hésitations.

Les gestes réflexes :

- Une seule question : C'est un emballage ? Vous pouvez le déposer dans le bac de tri.
- Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.
- Les emballages sont à déposer en vrac dans le bac, sans sac et sans les imbriquer les uns dans les autres

L'accompagnement pour la qualité du tri au quotidien

CAMPAGNE DE COMMUNICATION EN SEPTEMBRE :

Courant septembre, le SIETOM a organisé une distribution dans toutes les boîtes aux lettres (habitats individuels et habitats collectifs) d'un kit de communication composé d'un courrier, d'un mémo tri et d'un sticker (autocollant uniquement pour les habitats individuels).

N'hésitez pas à envoyer un mail avec votre adresse à info@sietom77.com si vous ne l'avez pas reçu.

Un nouvel autocollant sur le couvercle du bac : un bon mémo au moment de trier

Cette nouveauté est relayée sur le site internet et page Facebook de notre commune (intégration des moyens de communication de chaque commune).

VOTRE BAC DE TRI

Le SIETOM assure la maintenance de votre bac de tri et vous accompagne si nécessaire pour adapter le volume de votre conteneur.

La fréquence de collecte restera la même mais votre bac jaune peut être changé s'il devient trop petit pour contenir tous les emballages.

- Rendez-vous sur www.sietom77.com à la rubrique « Services en ligne » ou scannez le QR code



En habitat collectif, le SIETOM accompagne les gestionnaires, syndicats de copropriétés, bailleurs, sociétés de nettoyage, gardiens et propriétaires pour adapter le volume des conteneurs si nécessaire.

- N'hésitez pas à prévenir votre interlocuteur habituel si vous constatez un manque de place dans les locaux propreté pour qu'il contacte le SIETOM.

Le SIETOM reste à votre disposition
du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h au 01.64.07.99.75
ainsi que sur son site internet www.sietom77.com à la rubrique « contactez-nous »